



PROCÈS VERBAL
de la réunion du CONSEIL DE FACULTÉ
du 23 novembre 2015
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents: M. Damien Besancenot; Mme Sandrine Caron; M. Yann-Arzel Durelle-Marc; M. Didier Guével; M. Franzius Houenou; M. Guilhem Julia; M. Jean-Jacques Menuret; Mme Claudine Moutardier; M. Eric Naïm-Gesbert; Mme Anne Penneau; Mme Gwenaëlle Perrier; M. Charles Reiplinger; Mme Céline Ruet; M. Fodé Sylla; Mme Muriel Tapie-Grime.

Était représenté : M. Antoine Pécoud

Invitées : M. Philippe Barbet, Mme Céline Bloud, Mme Isabelle Celer, Mme Magali Marante, M. José Rodriguez Morales.

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 octobre 2015 (*);
- 3) Présentation des activités du SREI par son nouveau vice-Président ;
- 4) Système dit « Alter-Paces » (*);
- 5) Convention de partenariat avec le Tribunal de commerce de Bobigny (*);
- 6) Point budgétaire et taxe d'apprentissage (*);
- 7) Point sur la procédure de recrutement et de paiement des vacataires (*);
- 8) Point sur les emplois à pourvoir (*);
- 9) Bilan de la suppression provisoire, au sein de l'IEJ, de la préparation au concours de l'ENM (*):
- 10) Affectation des bureaux K 101 et K 102 (*);
- 11) Incendies et sécurité des bâtiments (*) ;
- 12) Modification du règlement du DU Juriste OHADA (*);
- 13) Renouvellement de la Convention avec l'Université d'État de Novossibirsk (*);
- 14) Pose de badges dans les bureaux d'enseignants (*);
- 15) Subventions à projets étudiants (*);
- 16) PRP et référentiel pour 2015-2016 (*);
- 17) Questions diverses.
- (*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

1. <u>Informations diverses</u>:

Diverses informations ont été communiquées quant aux :

- publications possibles en lignes d'informations et de travaux (exposé de Mme Celer de la BU, sur l'« open access » et le bilan de la réunion tenue sur ces questions) ;
- événements tragiques récents, mesures de sécurité locales et nombreux messages de soutien ;
- report de la date des élections et ses conséquences ;
- contrat de collaborateur bénévole enfin mis en place ;
- compte-rendu des travaux de la dernière réunion de la Conférence des Doyens (mesures de simplification; thèses en VAE; harmonisation des HDR; agrégation; préparations à l'ENM; réforme de l'examen au CRFPA (proposition d'examens toujours effectués au sein de chaque IEJ, mais à partir de sujets élaborés par une commission mixte régionale et à des dates communes));

- retour possible de la Sectorisation en première année de Licence de Droit ;
- dates de la fête du Droit (du 23 au 26 mars), du concours du meilleur discours (jeudi 24 mars) et du « pot » amical à l'occasion du départ de Mme Mehenna (4 décembre) ;
- transformation du projet de DU Approche multidisciplinaire de la vulnérabilité en DUI (DSPS-EHESP) ;
- nécessité de remettre des états prévisionnels de service complets ;
- projets concernant la Sélection en Master ;
- présentation des nouveaux personnels administratifs ;
- refus de participer aux mécanismes de commandes en ligne de reprographie ;
- discussions en cours sur la convention d'équivalences avec l'IUTV (Carrières juridiques) ;
- bon fonctionnement de la convention de la Faculté avec l'Académie des Sciences d'Outre-Mer :
- exposé récent, à Paris 13, de Mme la Directrice de la BNF;
- indisciplines constatées en première année de Licence AES.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 octobre 2015 :

Aucune modification du procès-verbal n'étant proposée, il est soumis au vote des membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

3. Présentation des activités du SREI par son nouveau vice-Président :

M. Philippe Barbet, nouveau vice-Président des relations internationales de l'Université et M. José Rodriguez Morales, en charge du SREI, ont présenté les activités de ce service, ce qui a permis d'évoquer avec eux les points d'amélioration souhaités par la Faculté en la matière. Un point a été fait sur les bourses de mobilité, les représentations et les coopérations renforcées de l'USPC. La Faculté souhaiterait, notamment, avoir des contacts réguliers avec les collègues responsables des différents continents.

4. Système dit « Alter-Paces » :

Il est proposé aux meilleurs étudiants en L2 et L3 Droit, AES et Science politique de s'inscrire, au 1er décembre au plus tard, à une formation en ligne appelée Alter-Paces, composée de modules d'enseignements de remise à niveau en Sciences non humaines. Les étudiants de L3 qui s'y seraient inscrits pourraient passer, en mai, un examen qui, s'ils le réussissaient et s'ils réussissaient leur L3, leur ouvrirait les portes de la seconde année de médecine. Quant aux étudiants de L2, ils bénéficieraient d'un temps de préparation supplémentaire car ils ne passeraient leur examen qu'en L3.

Après discussion, d'où il ressort notamment, le regret que les demandes répétées d'établissement d'un système réciproque ne soient pas accueillies, le projet est soumis au vote :

Contre: 8 Pour: 4 Abstention: 1

La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales ne s'associera donc pas, pour l'instant, à ce projet.

5. Convention de partenariat avec le Tribunal de commerce de Bobigny :

Cette convention de partenariat, sur le modèle de celle établie avec le Tribunal administratif de Montreuil, transmise préalablement aux membres du Conseil, n'appelant pas de discussion, est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Cette convention sera transmise à la présidence pour suites à donner.

6. Point budgétaire et taxe d'apprentissage :

Après distribution de l'état budgétaire, le Conseil déplore la faiblesse des financements alloués qui ne permettent toujours pas d'ouvrir la totalité des formations accréditées.

Le Conseil constate que, très curieusement, le montant de la taxe d'apprentissage a, cette année, considérablement décru. Il est remarqué les gros efforts cependant faits par la Faculté en ce domaine (un document informatif, a été établi sur ce point, sur la pertinente suggestion de Mme Penneau, et envoyé aux responsables de Masters).

Le Conseil rappelle que le financement de l'encadrement pédagogique des VAE ne relève pas de son budget.

7. Point sur la procédure de recrutement et de paiement des vacataires :

Après discussion (d'où il ressort, notamment, que le Conseil souhaite que les dossiers en retard soient traités en priorité), la motion suivante est soumise au vote :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, réuni ce jour, 23 novembre 2015, tout en remerciant les personnels pour leur dévouement et leurs tentatives en vue d'améliorer la situation, constate le dysfonctionnement de la procédure dématérialisée de recrutement et de traitement des dossiers des enseignants vacataires. Ces collaborateurs indispensables travaillent sans contrat et/ou ne sont pas payés en temps et heure. La nouvelle procédure, non seulement n'a pas amélioré la situation, mais l'a considérablement aggravée. Le Conseil demande instamment que la procédure dématérialisée soit revue et améliorée (performance du dispositif, envois réguliers à la Faculté de tableaux de bord, création d'un référent dédié aux vacataires au sein des services centraux, délais de traitement raccourcis etc.). Il y va de la crédibilité de notre Université ».

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

8. Point sur les emplois à pourvoir :

Les emplois d'enseignants récemment vacants en Section 01 et 02 devraient être pourvus. Le seul emploi octroyé pour toute l'Université selon la procédure dite « du 46.3 » a été accordé à notre Faculté. En revanche, l'Université se refuse toujours à pourvoir au remplacement des emplois vacants antérieurement à l'année en cours. Un emploi de MCF concerné a cependant été classé en premier dans les demandes complémentaires au titre des mille emplois que le ministère devrait déployer au profit des ComUE. La pénurie d'emplois administratifs pérennes est une fois de plus déplorée.

9. <u>Bilan de la suppression provisoire, au sein de l'IEJ, de la préparation au concours de l'ENM</u> :

Madame Céline Bloud, Directrice de l'IEJ, présente, avec rigueur et compétence, l'état de la situation actuelle. Elle propose de renouveler, pour un an, l'absence de préparation à l'ENM au sein de l'IEJ, mais suggère que les étudiants volontaires soient orientés vers la préparation intégrée.

Après discussion, cette proposition est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité (moins trois abstentions)

10. Affectation des bureaux K 101 et K 102 :

Il est rappelé que la salle K 101 est affectée exclusivement à l'usage de bureau d'enseignants. Le vote concernant l'usage de la salle K 102 et reporté, en attente de l'établissement d'un schéma de gestion.

11. Incendies et sécurité des bâtiments :

Après discussion, la motion suivante est soumise au vote :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, réuni, ce jour, exige la mise immédiate aux normes incendie de ses locaux et demande à Monsieur le Président de l'Université la saisine des autorités extérieures compétentes » :

Vote favorable à l'unanimité

Après discussion, la demande suivante est soumise au vote :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, réuni, ce jour, demande la suppression des barreaux posés aux fenêtres de ses locaux » :

Vote favorable (5 voix pour, 5 abstentions)

12. Modification du règlement du DU Juriste OHADA:

Dans l'intérêt des étudiants et dès l'année universitaire 2015-2016, il est demandé que le taux de présence des étudiants dans ce cursus (qui est de 75%) soit désormais calculé sur l'année et non par semestre, selon la formule suivante « L'ensemble des modules doit être suivi par l'étudiant à hauteur de 75% de présence minimum ». Cette proposition, malgré son caractère rétroactif et parce que favorable aux usagers est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

13. Renouvellement de la Convention avec l'Université d'État de Novossibirsk :

Après présentation par M. Charles Reiplinger, vice-Doyen en charge des relations internationales et ultramarines, de l'état des relations avec la Faculté de Droit de cette Université (échanges effectifs d'enseignants), ce renouvellement est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

14. Pose de badges dans les bureaux d'enseignants :

Cette proposition, après discussion, est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

15. Subventions à projets étudiants :

Un projet de subvention à hauteur de 877 Euros est présenté en vue du financement d'une visite des principales instances de justice internationale de La Haye. Il est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

16. PRP et référentiel pour 2015-2016 :

Il est fortement regretté, par les membres du Conseil, que la PRP et le référentiel pour 2015 n'aient pas encore été payés. Après présentation, discussions et amendement, le projet suivant est soumis au vote :

PRP et Référentiel 2016

Règles générales :

Les chiffres mentionnés sont des HETD.

Le tableau est établi en conformité avec les chiffres et le classement du référentiel imposés par l'Université.

Chaque bénéficiaire s'engage à présenter au Conseil de Faculté un bref rapport annuel d'activité.

Minimum effectif: 12 h. Maximum effectif: 96 h.

Sous réserve d'écrêtement par nécessité budgétaire.

On ne peut cumuler de la PRP en décharge et des HC.

La PRP ne peut-être, normalement, prise qu'en prime.

Le référentiel peut être imputé sur le service, à condition de le spécifier expressément dans le prévisionnel.

Pas plus d'1/3 du service en décharge de référentiel.

Un vacataire pourrait désormais obtenir de la PRP ou du référentiel (pas plus d'1/3 du service effectué).

Fonctions:

Directeur UFR	Prime et décharge non	
	imputées	
Assesseur UFR	50	X 3 = 150
Responsable IEJ	70	70
Président de Section	20	X 6 = 120
Président de groupe de spécialité	10	X 2 = 20
	Coordinations pédagogiques	
Référent Moniteurs	12	
		12
Référent CLES	15 (dotation CEFVU)	15
Référent C2i	15 (dotation CFVU)	15
Référent E-learning	15 (dotation CFVU)	15
Coordination ERASMUS	15	15
Coordination équipement	15	15
informatique		
Coordination des tuteurs	15	15
Responsable des équivalences	15	15
Coordination d'une équipe	15	X 30 = 450
pédagogique (minimum requis :		
encadrement de trois chargés		
de TD ou encadrement de trois		
équipes ou minimum soixante		
étudiants en présence effective)	_	
Suivis de stages (à partir de 5)	15	X 30 450

(une seule prime par		
enseignant; sont seuls		
concernés les stages		
obligatoires dans le cursus)		
Référentiel		
Encadrement de mémoires de	15	X 40 600
	15	X 40 000
` '		
présentés comme tels dans un		
master indifférencié) (à partir de		
trois mémoires et une seule		
prime par enseignant)		
Référentiel	Responsabilité de filière	
	•	
Decreaselle réderenieus de	d'enseignement	V 4
Responsable pédagogique de	20	X 4 = 80
Licence (et gestion des		
dossiers de candidatures)		
Responsable Collège AES +	20	X 1 = 20
à partager encas de pluralité de		
responsables		
Responsable 1ère année de	20	X 3 = 60
Licence		
Responsable de Master 1 (et	15	X 8 = 120
gestion des dossiers de		
candidatures)		
Responsable (ex - de	30	X 13 = 390
Spécialité) de Parcours de		
Master 2 ou de Master 2 ne		
comportant qu'un seul parcours		
Responsable de Mention de	15	X 4 = 60
Master comportant plusieurs		
parcours à Paris 13		
Responsable de la Capacité en	20	
Droit		20
Responsable AES-IRTS	60	60
	Animation, encadrement ou	
	valorisation de la recherche	
Directeur de laboratoire	Montant imposé par le CS	Chiffres évalués :
Référentiel	(éventuellement partagé au	Ceral: 50
	sein des laboratoires)	Cerap: 50
	à sortir (hors dotation)	Irda: 50
	Encadrement d'étudiants	
Orientation active APB	20	X 1 = 20
CLES correction des copies	48 financement CFVU	
Référentiel		
1h/12 copies X 48 = 48		
CLES Jury	15 financement CFVU	
Référentiel		
15		
Total général	L'augmentation prévue vient de	
	l'autorisation donnée par le CA	<mark>2957 h</mark> (pour mémoire : 1877 h

d'octroyer du référentiel et de la	en 2013, 2110 en 2014, 2600
PRP aux vacataires	en 2015)

Lorsque plusieurs enseignants sont responsables d'une même formation, la prime se partage entre eux, sauf s'il y a des parcours différenciés » :

Vote favorable à l'unanimité

17. Questions diverses:

Le Conseil exprime le souhait que les PRP et référentiels soient mentionnés sur les états de services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.